

Bilan du 3^{ème} schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole

Prenant appui sur un état des lieux de la période 1993-1997 correspondant à l'application du second schéma, le troisième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 1998-2002 a fait siens les axes stratégiques affichés dans le schéma précédent en les articulant avec les évolutions inhérentes à la politique agricole française, la politique éducative et l'évolution de la société.

Les orientations qui en découlent sont en phase avec les missions confiées par la loi, dès 1984, à l'enseignement agricole, mais aussi avec les problématiques qui ont conduit à la nouvelle loi d'orientation agricole promulguée le 9 juillet 1999. Ces orientations expriment fortement l'identité de l'enseignement agricole et précisent sa place dans le système éducatif national.

Porteur d'orientations pour une stratégie de développement de l'enseignement agricole, le troisième schéma prévisionnel national comporte également une série d'outils et diverses procédures tendant à assurer sa mise en œuvre et à évaluer ses résultats.

Le présent document tente de dresser un bilan de ce 3^{ème} schéma au travers de la mise en œuvre de ses principales orientations.

Ce bilan concerne les rentrées s'étalant de 1998 à 2002, mais aussi la rentrée 2003 du fait de la prorogation du 3^{ème} schéma au delà de sa période de validité initiale.

1. L'état des lieux au terme du 3ème schéma national

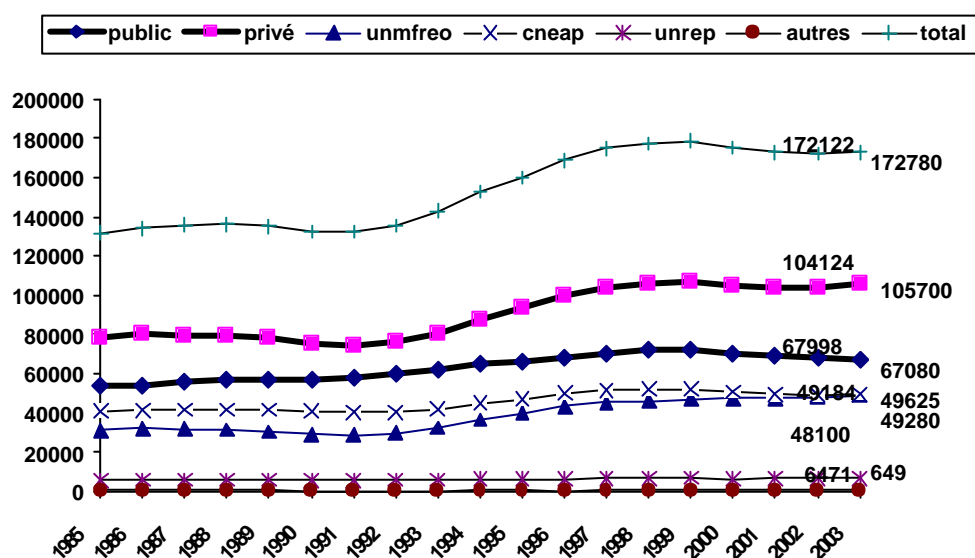
1.1. Le constat des effectifs de la voie scolaire

La période 1993-1997 avait été marquée par une très forte croissance des effectifs (135 500 élèves en 1992, 174 400 élèves en 1997, soit + 5,7% en moyenne par an) et aussi une croissance différenciée entre établissements publics et établissements privés.

Cette situation, en rupture avec les évolutions antérieures, est devenue rapidement source d'inquiétude, non seulement pour des raisons d'équilibres et de choix budgétaires, mais aussi pour des questions liées à l'identité de l'enseignement agricole, à son champ d'intervention, à l'insertion sociale et professionnelle des formés...

La stratégie retenue par le 3ème schéma engage l'enseignement agricole à associer orientation et réussite, qualité et promotion tout en confirmant son intervention dans le champ de l'insertion, voire de la réinsertion scolaire. Pour cela, le ministère en charge de l'agriculture a mis en œuvre, dès 1997, par la signature de protocoles avec les trois fédérations de l'enseignement privé, une politique de maîtrise de la croissance des effectifs applicable pour les trois rentrées 1997, 1998 et 1999, retenant pour les années suivantes un objectif maximum de croissance de 2% l'an.

Dès la rentrée 1998, la croissance des effectifs est freinée (+ 1,7%). En 1999, elle sera limitée à + 0,7%. Au cours des trois rentrées suivantes, une baisse des effectifs est constatée (-1,8% en 2000 ; -1,3% en 2001 ; -0,5% en 2002). Une légère reprise est observée à la rentrée 2003.



Effectifs globaux de 1985 à 2003

	1985	1990	1992	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Public (1)	53525	56620	59516	64801	66377	68651	70444	71821	71809	70177	69221	67998	67080
CNEAP	40792	40947	40340	44818	47136	50174	51648	52315	52210	50720	49551	49184	49625
UNMFREO	31116	28888	29606	36620	39823	43293	45212	45848	47249	47563	47300	48100	49220
UNREP	5623	5765	5892	6228	6267	6443	6521	6758	6790	6423	6532	6471	6490
AUTRES	625	190	136	324	351	222	537	552	511	447	427	369	365
Total privé (2)	78156	75790	75974	87990	93577	100132	103918	105473	106760	105153	103770	104124	105700
Total (1) + (2)	131681	132410	135490	152791	159954	168783	174362	177294	178569	175330	172991	172122	172780

	1985	1990	1992	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Public (1)	53525	56620	59516	64801	66377	68651	70444	71821	71809	70177	69221	67998	67080
temps plein	45865	43505	43891	48736	51052	54109	55873	56947	57332	55573	54405	54044	54521
rythme approprié	32291	32285	32083	39254	42525	46023	48045	48526	49428	49580	49365	50080	51179
Total privé (2)	78156	75790	75974	87990	93577	100132	103918	105473	106760	105153	103770	104124	105700
Total (1) + (2)	131681	132410	135490	152791	159954	168783	174362	177294	178569	175330	172991	172122	172780

- Le fléchissement des effectifs en 2000, 2001 et 2002 trouve son explication dans l'addition de plusieurs phénomènes :

- la politique de maîtrise de la croissance des effectifs a d'abord visé à réduire les entrées dans les filières BEPA «services aux personnes », qui se développaient exagérément, permettant de limiter dès 1997 la part prise par les formations du secteur des services.

Certains ont vu dans cette limitation un renoncement au dynamisme de l'information et du recrutement engagés jusque là ; d'autres, la volonté d'une avancée vers un recrutement élitiste, notamment dans l'enseignement public.

Ces critiques sévères laissent de côté les incitations portées par l'administration et les fédérations de l'enseignement privé au développement des effectifs dans les secteurs de la production et de la transformation qui accompagnaient cette orientation et l'équilibraient.

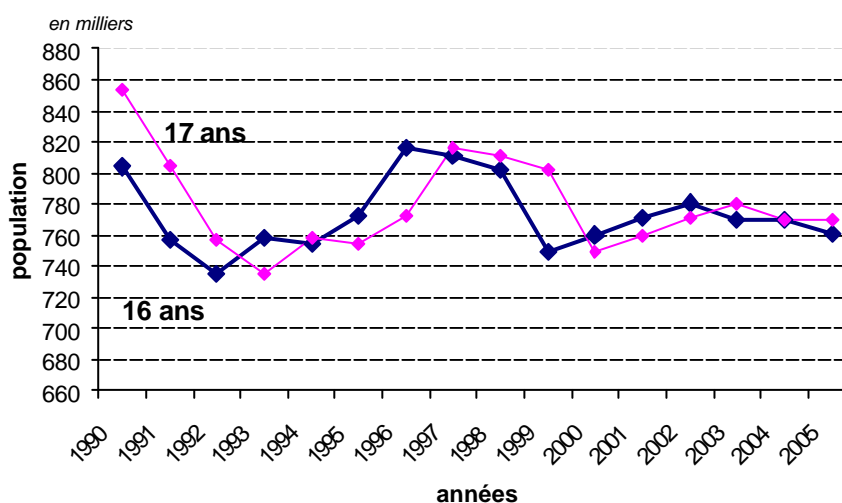
Cette cause n'explique pas à elle seule les évolutions constatées, loin de là.

- la chute démographique, forte et brutale, concernant les jeunes nés en 1983 et années suivantes, a touché l'enseignement agricole dès la rentrée 1999, avec une forte chute du recrutement en seconde professionnelle et aussi en seconde générale et technologique. Elle s'est accentuée à la rentrée 2000. Cette évolution, certes prévisible mais dont l'effet a été nettement supérieur à celui attendu, représente la cause majeure du fléchissement observé. Lors des rentrées 2001 et 2002 les classes de seconde professionnelle voient leurs effectifs se stabiliser mais à un niveau nettement inférieur à celui constaté à la rentrée 1998 : 2500 jeunes en moins fréquentent ces classes. La chute démographique a touché fortement les entrées en BTSa en 2001 et s'accroît en 2002 et 2003.

Evolution démographique

Années de naissance	Age en 2002	Population en milliers France métropolitaine
1992	10	734,8
1991	11	752,8
1990	12	758,1
1989	13	761,4
1988	14	769,7
1987	15	770,4
1986	16	780,2
1985	17	770,8
1984	18	760,3
1983	19	749,4
1982	20	801,8
1981	21	810,7
1980	22	816,2

Evolution des 16 et 17 ans



- D'autres phénomènes ont contribué à accentuer ce fléchissement. Parmi eux, il est possible de citer l'effort considérable entrepris par les lycées et collèges de l'éducation nationale pour retenir leurs élèves, limitant ainsi du même coup les primo-entrants dans l'enseignement agricole. L'incitation donnée aux élèves de terminale scientifique pour s'engager dans des études supérieures longues n'est pas sans effet sur l'inscription dans les filières conduisant au brevet de technicien supérieur agricole. L'embellie économique a joué également un rôle sensible par l'effet sur la diminution du taux de scolarité des jeunes, la diminution de la poursuite d'études, les départs en cours de cycle avec accès plus rapide à la vie active.

La poursuite de la croissance des effectifs d'apprentis, même ralentie depuis ces dernières années, n'est pas sans incidence sur la voie scolaire parfois au sein du même établissement. Enfin, la diminution des naissances dans les familles agricoles depuis plusieurs décennies (1960 : 100 000 naissances par an ; 1975 : 40 000 ; 1985 : 25 000) ne peut que contribuer à accentuer ce phénomène.

· Le léger redressement des effectifs en 2003 (+0,4%) s'accompagne d'évolutions différenciées selon les composantes de l'enseignement agricole.

L'enseignement public poursuit une baisse depuis la rentrée 2000.

L'enseignement privé à temps plein se redresse légèrement après trois années de baisse. L'enseignement privé à rythme approprié poursuit sa progression sans discontinuer depuis plus de dix ans.

Cette différenciation public-privé s'accroît à la rentrée 2003 du fait de la forte croissance des effectifs dans les classes de 3^{me}, les filières CAPA et BEPA (surtout du secteur des services) alors que les formations de niveau IV et surtout de niveau III, surtout présentes dans le secteur public, s'essouffent.

· La volonté de rééquilibrage des effectifs par niveau, volonté continuellement affichée dans les trois premiers schémas nationaux s'éloigne encore un peu plus de son objectif à l'issue des rentrées 2002 et 2003.

Les effectifs des niveaux V et VI atteignent à la rentrée 2003 un montant inégalé à ce jour. 97 638 élèves y sont scolarisés ce qui représente 56,5% des effectifs de l'enseignement agricole. On retrouve le taux d'avant les années 1990.

Le niveau IV a atteint ses effectifs maximum à la rentrée 1999 (60 000 élèves). Il régresse depuis et représente en 2003 moins d'un élève sur trois (31,8%).

Le niveau III chute également depuis 1999 avec la perte d'environ 1000 étudiants pour chacune des rentrées 2002 et 2003.

Même si les capacités d'accueil, grandement développées, devraient permettre d'accueillir 24 000 étudiants comme indiqué dans le 3^{me} schéma, la réalité des chiffres en est assez éloignée (22 690 étudiants en 1999 ; 22 273 en 2001 ; 21 246 en 2002 ; 20 200 en 2003).

Ici également, la répartition des effectifs par niveau montre une différenciation public/privé marquée et qui a peu évolué en six ans.

	niveaux V et VI		niveau IV		niveau III	
	1997	2003	1997	2003	1997	2002
Etablissements publics	34,7%	35,2%	44,6%	44,7%	20,7%	20,1%
Etablissements privés à temps plein	60,4%	60,7%	29,6%	29,9%	10%	9,4 %
Etablissements privés à rythme approprié	80%	80%	17%	17%	3%	3%
Total enseignement agricole	55,4%	56,5%	32,2%	31,8%	12,4%	11,7%

• Les effectifs moyens par classe, en progression au cours des années 1993 à 1998, amorcent un fléchissement à partir de la rentrée 1999. Ils s'établissent à la rentrée 2003 à 21,8 élèves par classe pour l'enseignement public, 21,6 élèves par classe pour l'enseignement privé à temps plein et 20 élèves par formation pour l'enseignement privé à rythme approprié.

· Le pourcentage de filles évolue au cours de la période du 3^{me} schéma. Il dépasse les 45%. La progression sensible entre 1992 et 1998, s'est stoppée ensuite jusqu'en 2000 puis a repris à partir de 2001. La répartition entre niveaux montre un mouvement vers l'élévation du niveau de qualification des filles surtout perceptible au niveau IV, moins régulier au niveau III.

La différenciation public privé est forte, le secteur public accueille 36,4% de filles également réparties dans les trois niveaux. Le secteur privé accueille 51% de filles avec une part importante dans les niveaux V et IV : 52,2% et 52,4%.

· La diversification sociologique

Aujourd'hui, moins d'un élève sur cinq (18%) est issu de familles d'agriculteurs ou de salariés agricoles. Alors qu'en 1985, plus de 42% des élèves étaient issus d'une famille agricole, cette proportion a baissé très régulièrement au profit des autres catégories socioprofessionnelles : 31,2% en 1992, 24,9% en 1994, 21,3% en 1997, 20% en 2001, 19% en 2002, 18% en 2003.

Après plusieurs années de stabilité autour de 37 000 enfants issus du milieu agricole, une baisse significative est observée à chaque rentrée à partir de 2000 : 35 886, puis 34 625 en 2001, 32 639 en 2002 et 31 037 en 2003. Cette évolution n'est pas sans rapport avec l'évolution du nombre des naissances dans les ménages agricoles.

Dans l'enseignement public, plus d'un élève sur cinq (21,3%) est issu d'une famille agricole pour 15,8% dans l'enseignement privé.

· Les évolutions entre formations générales et formations technologiques et professionnelles – Les évolutions entre secteurs professionnels

L'un des principaux axes du 3^{ème} schéma était de structurer l'enseignement agricole à partir du champ d'action du ministère de l'agriculture et de la pêche. Cet objectif, aux racines fortement ancrées sur la multifonctionnalité de l'agriculture (agriculture productrice et matières premières, de « services », occupation et aménagement du territoire, transformation des produits...) devait se traduire dans la représentation des effectifs puisque l'enseignement agricole vise à former les futurs acteurs de ces secteurs d'activité dans le cadre de la stratégie retenue pour le développement de l'agriculture française.

Ainsi, le 3^{ème} schéma s'était donné comme objectif de rassembler 75 à 77% des élèves dans les formations technologiques et professionnelles.

Depuis 1997, les formations générales ont, dans un premier temps, vu leur importance régresser. Mais lors des rentrées 2000, 2001, 2002 et 2003 cette tendance s'inverse à nouveau, la part des formations technologiques et professionnelles régressant : 74,6% en 1999, 74% en 2000, 73,3% en 2001, 72,6% en 2002, 72,4% en 2003.

Là aussi, la différenciation public/privé est nette : dans le secteur public la part des formations technologiques et professionnelles représente 78,8% en 2003 alors qu'elle se situe à 68,3% dans le secteur privé.

Importance des champs professionnels dans les secteurs public et privé

1997-1998	secteur	CAPA	BEPA	BTA/B.Pro/T	BTSA	TOTAL
production	public	220	9924	10913	6795	27852
	privé	1547	12320	6942	3472	24281
transformation	public	0	686	2022	2698	5406
	privé	0	743	938	974	2655
aménagement	public	182	3485	5673	2844	12184
	privé	1033	4580	3364	1221	10198
service/tertiaire	public	0	3815	3039	1730	8584
	privé	1906	23055	10022	1392	36375
total	ensemble	4888	58608	42913	21126	127535

2003-2004	secteur	CAPA	BEPA	BTA/B.Pro/T	BTSA	TOTAL
production	public	408	9171	10591	5976	26146
	privé	1983	10949	7753	3182	23867
transformation	public	0	674	1511	1817	4002
	privé	0	435	708	643	1786
aménagement	public	278	3842	6437	3405	13962
	privé	1234	4278	3390	1411	10313
service/tertiaire	public	91	4080	2817	1780	8768
	privé	3110	21639	10057	1454	36260
total	ensemble	7104	55068	43264	19668	125104

Le secteur de la production reste le plus fortement représenté. Il regroupe 40,7% des effectifs des formations technologiques et professionnelles en 2003 et 50013 élèves. Ce secteur est largement touché par la baisse de recrutement depuis 1999.

Le secteur des services, qui a regroupé environ 45 000 élèves en 1997, 1998 et 1999, a vu ses effectifs baisser fortement à la rentrée 2000 (43 581 élèves) et à la rentrée 2001 (42 961 élèves) puis se redresser légèrement à la rentrée 2002 (43347 élèves) et progresser fortement à la rentrée 2003 (45028 élèves). Sa part relative, égale à 35% en 1997, se situe à 34,7% en 2002 et à 36% en 2003.

Le secteur de l'aménagement a été moins soumis aux variations en restant proche de 24 000 élèves ce qui représente, en 2003, 19,4% des formations technologiques et professionnelles.

Après une progression jusqu'en 1998, le secteur de la transformation s'affaiblit d'année en année en effectifs et en part relative. Il représente moins de 5 800 élèves en 2003 et 4,6% des effectifs. Cette évolution est inquiétante pour le secteur des industries agroalimentaires toujours à la recherche de personnels qualifiés. L'image des formations et des métiers visés n'est pas aujourd'hui satisfaisante.

Bilan des objectifs chiffrés du 3^{ème} schéma concernant la répartition des effectifs

	Effectifs globaux au terme initial du 3 ^{ème} schéma	% des formations technologiques et professionnelles	% secteur production	% secteur tertiaire et services	% secteur aménagement	% secteur transformation
Objectifs annoncés	190 à 195 000 élèves	75 à 77%	40 à 42%	32 à 34%	16 à 18%	8 à 10%
Constat Rentrée 2002	172122 élèves	72,6%	41,2%	34,7%	19,1%	5%
Constat Rentrée 2003	172780 élèves	72,4%	40%	36%	19,4%	4,6%

L'engagement, pris par le ministre de l'agriculture et de la pêche, Louis LE PENSEC, de renforcer la place des établissements publics pour mieux affirmer le rôle moteur qu'ils doivent jouer dans le développement du service public d'enseignement agricole n'est pas atteint. La part de l'enseignement agricole public, mesurée à partir des effectifs scolarisés, s'affaiblit et ne représente plus que 38,8% en 2003.

Le tableau ci-après relatif à l'évolution du nombre de classes et de formations de 1985 à 2003 pour l'enseignement public et l'enseignement privé montre que l'offre de formation dans les établissements publics s'est accrue sans discontinuer depuis 1985. La transformation des CAPA en un an en CAPA en deux ans a contribué à augmenter le nombre de classes ouvertes dans l'enseignement privé (+75 classes en 1996 et 1997, +95 classes entre 1998 et 2002), l'enseignement public n'étant intéressé que par 12 classes.

Evolution du nombre de classes et de formations de 1985 à 2003

Années	Etablissements publics		Etablissements privés	
	nombre de classes	créations nettes par période	nombre de classes	créations nettes par période
1985	2264	+ 295	4450	+ 193
1992	2559		4643	
1997	2785		4779	
1998	2839	+ 226	4818	+ 136
1999	2921		4889	
2000	2983		4967	
2001	3033		5020	
2002	3063	+ 286	5058	+ 300
2003	3071		5079	

1.2. Le constat des effectifs d'apprentis

Un ralentissement de la croissance des effectifs

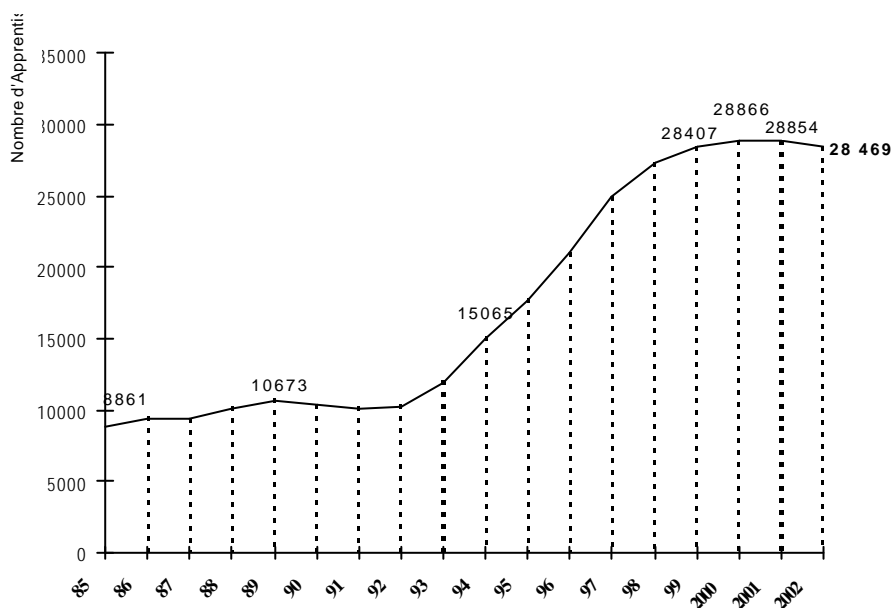
De 1992 à 1997, le nombre d'apprentis est passé de 10 304 à 24 966.

Cette explosion a succédé à une longue phase de stagnation au cours de laquelle le nombre d'apprentis oscillait autour de 10 000 apprentis. Elle a été encouragée par plusieurs textes législatifs (lois de 1987 puis lois de 1992 et 1993) qui ont achevé la décentralisation de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, et diversifié les formations. Les stratégies conjointes des politiques régionales et des projets des établissements ont visé à la fois l'ouverture très large de l'éventail des diplômes du niveau V au niveau III (voire parfois au niveau ingénieur) et la diversification des spécialités de formation.

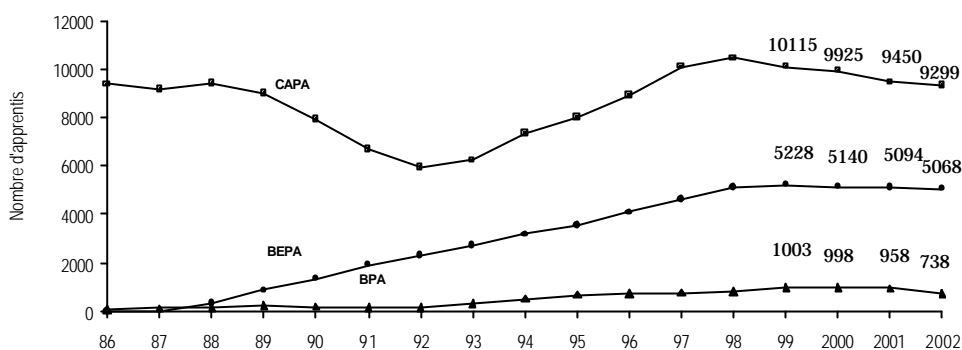
Au cours de la période 1998 à 2002, la progression des effectifs d'apprentis s'est ralentie très fortement (27 343 apprentis en 1998 ; 28 407 en 1999, 28 866 en 2000, 28 854 en 2001, 28 469 en 2002), l'élévation des niveaux se poursuivant dans la voie tracée depuis plusieurs années.

Les apprentis sont pour 77,7% d'entre eux accueillis dans des centres de formation d'apprentis composant les EPLEFPA. Le développement rapide et important de l'apprentissage n'est pas sans poser quelques difficultés : difficultés à trouver des maîtres d'apprentissage dans plusieurs secteurs principalement tournés vers des métiers en émergence (gestion et protection de la nature, services en espace rural...) ; concurrence entre voie scolaire et voie apprentissage pour certains baccalauréats professionnels ou certains BTSA... Aussi, la coordination des décisions d'ouverture de tels cycles entre les régions et l'Etat est pleinement justifiée. Les plans régionaux de développement des formations professionnelles des jeunes élaborés par les régions et les projets régionaux de l'enseignement agricole élaborés par les DRAF/SRFD devraient agir en ce sens, en synergie, en apportant un maximum de cohérence au dispositif.

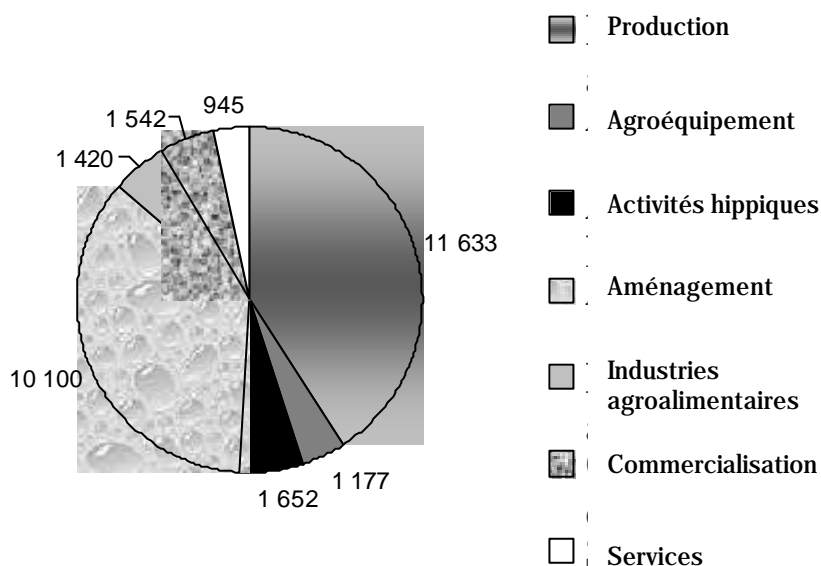
Evolution des effectifs d'apprentis



Evolution des effectifs d'apprentis par diplômes de niveau V



Répartition des effectifs d'apprentis par secteur d'activité



Deux grands secteurs regroupent la grande majorité des apprentis :

le secteur de la production agricole, qui avec les activités hippiques et l'agroéquipement rassemble en 2002-2003 50,8% des apprentis. La baisse du secteur production observée ces dernières années se poursuit : 55,8% en 1999, 53,4% en 2000, 52% en 2001, 50,8% en 2002,

le secteur de l'aménagement qui rassemble plus du tiers des apprentis (35,5%) continue à progresser.

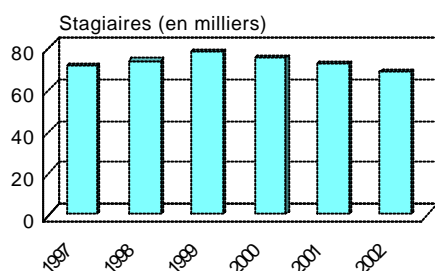
1.3. La formation professionnelle continue

Un dispositif de formation professionnelle continue, d'année en année, en situation moins favorable. Le volume global des actions a amorcé depuis 1994 une baisse régulière qui devient inquiétante en 2001 et 2002.

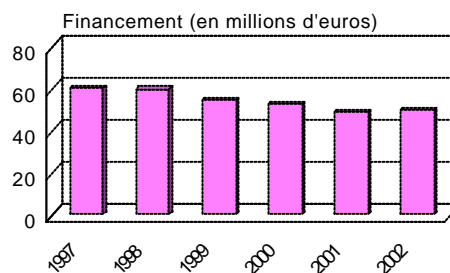
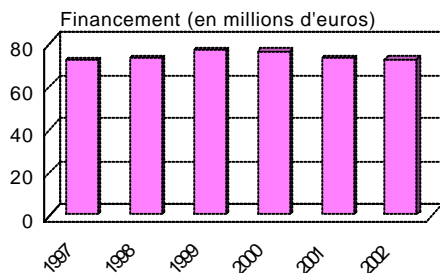
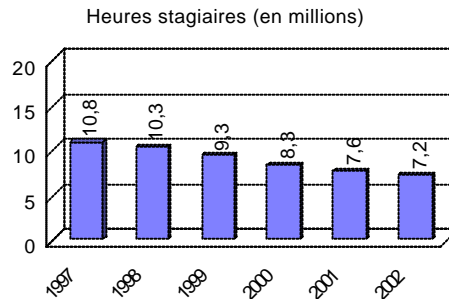
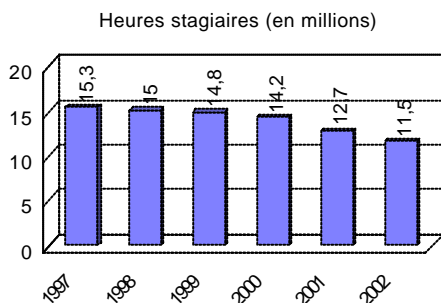
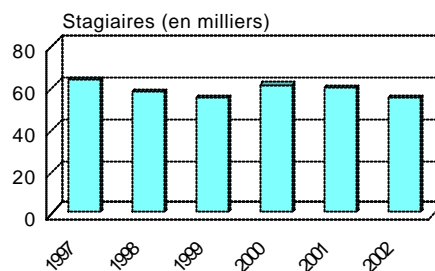
Dans le même temps, les volumes financiers concernés ont également évolué à la baisse tout en se restructurant selon l'origine des fonds.

La formation professionnelle continue

Centres publics



Centres privés



2. Orientations du 3^{ème} schéma et premiers résultats

Les missions confiées par le législateur à l'enseignement agricole et leur mise en synergie sont à la source des axes stratégiques et des orientations retenues par le 3^{ème} schéma national, arrêté le 13 mars 1998 par le ministre de l'agriculture et de la pêche Louis LE PENSEC, au moment où les réflexions relatives au projet de loi d'orientation agricole étaient déjà bien avancées.

Il n'est donc pas surprenant de retrouver dans le 3^{ème} schéma national de nombreuses problématiques développées dans la loi d'orientation agricole promulguée le 9 juillet 1999.

2.1. Le 3^{ème} Schéma National avait fait siens les axes stratégiques retenus dans le second schéma et mis un accent particulier sur deux axes stratégiques essentiels :

- l'enseignement agricole : composante active du système national d'éducation et de formation,
- l'enseignement agricole : un enseignement structuré sur la promotion de ceux qu'il accueille.

L'enseignement agricole : composante active du système national d'éducation et de formation

L'enseignement agricole contribue à l'atteinte des objectifs de la Nation en matière d'éducation et de formation. Il participe en particulier à ceux définis par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989. L'enseignement agricole a continué ces dernières années à jouer pleinement ce rôle en proposant des réponses à travers de la voie générale, la voie technologique et la voie professionnelle traitées à égale dignité et articulées avec l'enseignement supérieur comme avec l'apprentissage et la formation professionnelle continue. Des évolutions importantes ont été engagées au cours de la dernière décennie. Il convient d'en réaliser un bilan :

La voie professionnelle donne aux jeunes la possibilité d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'un métier tout en favorisant des parcours d'un niveau de qualification vers des niveaux supérieurs.

Le premier niveau est sanctionné par le diplôme national du certificat d'aptitude professionnelle agricole. La quasi-totalité des CAPA a été renouvelée et son image revalorisée. Les parcours scolaires conduisent à présent ces CAPA en deux années d'études après les classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

Le brevet d'études professionnelles agricoles est devenu en quelques années la propédeutique du baccalauréat professionnel tout en conservant ses atouts d'insertion. Les textes pris en commun avec l'éducation nationale ont permis la mise en place à la rentrée 1996 des premiers baccalauréats professionnels spécifiques à l'enseignement agricole. Chaque année de nouvelles spécialités du baccalauréat professionnel prennent la place des BTA. Plus de 17 000 élèves et 4000 apprentis sont à présent inscrits dans les filières conduisant au baccalauréat professionnel. La création de baccalauréat professionnel dans le secteur des services n'est pas encore effective.

Les BTSA enfin visent à assurer une insertion professionnelle au niveau III de qualification en donnant aussi la possibilité d'accéder à un niveau II notamment par la licence professionnelle et de préparer certains étudiants aux concours d'entrée dans les écoles nationales supérieures agronomiques et vétérinaires notamment par les concours C.

La voie technologique offerte aux élèves de seconde générale et technologique et dans une moindre mesure aux titulaires d'un BEPA, débouche sur la préparation de baccalauréats technologiques, voie organisée en vue de préparer ceux qui la suivent à la poursuite de formations supérieures.

Les décrets et arrêtés portant sur le baccalauréat technologique pris en commun avec l'éducation nationale ont permis la transformation de certains BTA en baccalauréats technologiques dès 1993. Le développement du baccalauréat technologique a été très rapide les premières années (14600 élèves en 1998 et 1999) avant de se stabiliser et de fléchir légèrement en 2001, 2002 et 2003. Le renforcement volontariste des effectifs de seconde et de baccalauréat technologique est une nécessité pour consolider le vivier des BTSA.

La voie générale, ouverte à tout élève sortant de classe de seconde générale et technologique, contribue à former des bacheliers scientifiques dans un parcours propre à l'enseignement agricole. Elle permet aussi au travers des classes préparatoires BCPST et post-BTSA l'accès aux écoles d'ingénieurs et vétérinaires et en licence de l'Université.

La place des 4^{ème} et 3^{ème} s'est fortement développée entre 1997 et 2003 (augmentation des effectifs de +7,3%) et notamment en 2002 et 2003 répondant à une demande sociale forte des familles en prise avec les difficultés du collège et créant ainsi de réelles difficultés budgétaires.

Pour prendre toute sa place dans le système éducatif national, l'enseignement agricole a engagé une coopération étroite avec le Ministère de l'éducation nationale en revendiquant une large autonomie et une expression forte de sa propre dynamique au sein d'une cohérence nationale. Des avancées sont encore attendues au niveau des baccalauréats professionnels et technologiques notamment pour le secteur des services.

L'enseignement agricole : un enseignement structuré sur la promotion de ceux qu'il accueille.

Le troisième schéma précisait que, en dépit des résultats déjà obtenus, c'est dans ce domaine que les efforts devront porter prioritairement..

· Les résultats aux examens

Les résultats aux examens sont en amélioration régulière depuis 1997. Ils atteignent globalement près de 81% de réussite en 2001 et 79% en 2002 et 2003. L'objectif de 80% visé par le 3^{ème} schéma national est pratiquement atteint.

Les résultats des CAPA sont proches des 85% visés. Pour le BEPA, après un taux proche de 85% en 2001, les résultats avoisinent les 82% en 2002 et 2003. Des efforts ont été accomplis pour l'amélioration des résultats des BTA et baccalauréats professionnels sans encore atteindre le taux de 85% escompté.

Pour le baccalauréat scientifique, les résultats des sessions 2000, 2001, 2002 et 2003 sont en hausse significative et dépassent largement le taux de 77% visé.

Les résultats du BTSA progressent également, dépassant le plus souvent le taux de 74% escompté (77% en 2000, 76,8% en 2001, 75% en 2002 mais 73% seulement en 2003).

Cette avancée à tous les niveaux s'est traduite par une augmentation globale du nombre des diplômés qui est passé de 53 505 en 1997 à 62 662 en 2001 (+ 17%). Une baisse du nombre des diplômés est cependant perceptible en 2002 et en 2003, liée à la baisse des effectifs scolaires.

· Les taux de redoublement

L'amélioration du taux de réussite aux examens s'accompagne d'une diminution du taux de redoublement dans les classes terminales des cycles.

L'objectif visant à porter le taux de réussite des redoublants à 80% est difficilement mesurable sans une base nominative d'élèves encore non disponible à ce jour mais prévue dans le nouveau système d'information.

La réduction du taux de redoublement dans les classes de début de cycle est effective notamment en 4^{ème}, en CAPA, en seconde professionnelle, en première BTA et en BTSA₁ où les taux deviennent inférieurs à 5%.

En première baccalauréat professionnel, le taux de redoublement avoisine 3%.

Le taux de redoublement en seconde générale et technologique évolue peu et reste proche de 10%. Il se démarque cependant du taux observé à l'éducation nationale, voisin de 15%, mais il est vrai que l'enseignement agricole accueille déjà, en classe de seconde, des redoublants venant de l'éducation nationale.

· Les poursuites d'études

Les tendances observées ces dernières années dans la progression des poursuites d'études au sein de l'enseignement agricole, voie scolaire, se confirment, notamment avec des meilleurs résultats aux examens.

Le CAPA est avant tout un diplôme de fin d'études et d'entrée dans la vie active pour une majorité des jeunes (66,4% des élèves inscrits en CAPA₂ et 61,3% des jeunes inscrits en CAPA en un an sortent du dispositif). Ceux qui poursuivent leurs études s'inscrivent en BEPA (31,4% pour les CAPA en deux ans du secteur public, 19% pour les CAPA en deux ans du secteur privé). Le passage vers le baccalauréat professionnel reste modeste pour les CAPA en deux ans mais plus fréquent dans l'enseignement public ;

les poursuites d'études après le BEPA vers le niveau IV se stabilisent après une forte progression ces dernières années pour atteindre 58% des inscrits en BEPA2 dans le secteur public et 43,5% dans le secteur privé. Cette évolution se fait au profit du baccalauréat professionnel, le BTA disparaissant progressivement. Le BEPA est devenu la propédeutique du baccalauréat professionnel, véritable voie promotionnelle pour les BEPA.

les poursuites d'études du baccalauréat technologique vers le BTSA voie scolaire restent très stables globalement (53% des inscrits en terminale). En 2001, près de 3850 diplômés du baccalauréat technologique sont entrés en BTSA₁ voie scolaire ; en 2002 3700, soit près de 70% des diplômés ; un peu moins d'un quart des élèves inscrits en terminale baccalauréat scientifique dans l'enseignement agricole poursuit des études en BTSA voie scolaire . Ce taux est sensiblement identique dans les deux secteurs public et privé.

le taux de passage du baccalauréat professionnel agricole vers le BTSA voie scolaire se stabilise à 23% des inscrits et concerne plus de 1700 jeunes. Une évolution de cette situation ne peut être effective sans un accompagnement pédagogique volontariste.

· Les abandons en cours de cycle et sorties sans qualification

Les objectifs visant à conduire les élèves et apprentis au terme de leur formation et cherchant à réduire fortement les sorties sans qualification constituaient une priorité du 3^{ème} schéma national.

Les sorties dites « en cours de cycle » sont globalement en baisse mais leur niveau apparaît toujours trop important.

Au niveau V, ces sorties restent élevées : autour de 14% en seconde professionnelle.

En classes de 4^{ème}, le niveau des sorties reste préoccupant (autour de 19%). Il en est de même à l'issue de la classe de 3^{ème}, où près d'un jeune sur deux ne poursuit pas ses études dans l'enseignement agricole voie scolaire. Certes, certains élèves choisissent la voie de l'apprentissage, d'autres une réorientation à l'éducation nationale, mais hélas de nombreux jeunes sortent encore du dispositif sans qualification (autour de 5%).

Les sortants sont moins importants au niveau IV et baissent légèrement. Il représente 10% dans le secteur public, 15,3% dans le secteur privé.

En BTSA l'abandon concerne presque 15% des étudiants. Ce sont encore plus de 1 500 étudiants qui n'achèvent pas leur formation ou qui se réorientent notamment vers l'université au cours du premier trimestre scolaire.

· L'insertion scolaire et professionnelle

Depuis 1993, la DGER réalise, avec le concours de l'ENESAD, des enquêtes régulières sur le devenir scolaire et professionnel des élèves, étudiants et apprentis, quatre ans après la fin de la scolarité. Ces enquêtes, réalisées non sur échantillon mais auprès de la totalité des élèves inscrits en classe de fin de cycle, constituent autant un outil d'évaluation du dispositif qu'un moyen d'information du public.

Ces enquêtes ont été présentées récemment devant le Comité de label du Conseil national de l'information statistique (CNIS) qui leur a attribué le label d'intérêt général et de qualité statistique et le visa les rendant obligatoires.

Les résultats des deux dernières enquêtes sur les quatre niveaux de diplômes sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Résultats des deux dernières enquêtes sur les quatre niveaux de diplômes

diplômes	Taux d'insertion %			Taux de chômage %		
	G	F	T	G	F	T
CAPA						
Enquête 2003 sortants 1999	81,4	51,4	65,1	13,9	37,8	26,1
----- rappel 2001 sortants 1997	87,9	62,2	73,3	7,1	29,9	19,7
BEPA						
Enquête 2002 sortants 1998	86,2	76,8	80	6,3	13,4	10,9
----- rappel 2000 sortants 1996	78,7	72,7	74,9	7	16,4	13
BTA						
Enquête 2003 sortants 1999	88,9	82,2	83,6	6,3	8,2	7,8
----- rappel 2001 sortants 1997	92	81,6	87,7	2,7	9,4	5,3
BAC PRO agricole						
Enquête 2003 sortants 1999	94,8	86,7	93,3	2,5	7,4	3,4
BTSA						
Enquête 2002 sortants 1998	95	88	92,7	2,7	7,6	4,3
----- rappel 2000 sortants 1996	94,6	89,1	93	2,9	6,4	3,9

Situés dans un contexte de sortie d'embellie économique, les taux d'insertion ne s'améliorent pas pour tous les niveaux de diplômes. Les écarts entre les taux d'insertion des filles et des garçons tendent à augmenter au détriment du public féminin et dans les faibles niveaux de qualification.

Le BTSA apparaît plus fortement comme un diplôme d'insertion dans une conjoncture favorable à l'emploi. Le taux d'insertion se situe globalement à 93% en 2002. Seulement 4,3% des formés sont à la recherche d'un emploi.

Le BTA est surtout un diplôme d'insertion. Les poursuites d'études diminuent régulièrement. L'arrivée des baccalauréats professionnels ne peut que renforcer cette tendance. Le taux d'insertion est de 83,6% et le taux de chômage de 7,8%.

Le Baccalauréat professionnel agricole (qui remplace progressivement les BTA) affiche des résultats très satisfaisants avec un taux d'insertion de 93,3% et un très faible taux de chômage de 3,4%. Même si la finalité du diplôme est l'insertion professionnelle, la poursuite d'études concerne 44% des diplômés dont les 4/5 préparent un BTSA.

Le BEPA apparaît de plus en plus comme un diplôme donnant accès à la poursuite d'études, essentiellement dans l'enseignement agricole. En dépit de l'augmentation importante des effectifs, l'insertion s'améliore pour les hommes et les femmes y compris dans le secteur des services.

Le CAPA, diplôme essentiellement d'entrée dans la vie active, affiche un taux d'insertion de 65,1% qui se situe en baisse avec une différence très marquée garçons/filles (81,4% pour les garçons, 51,4% pour les filles) liée aussi à la fréquentation de formations différentes.

Globalement, on peut estimer que des avancées certaines ont eu lieu au cours de la période de validité du 3^{ème} schéma national concernant l'axe stratégique : « un enseignement centré sur la promotion de ceux qu'il accueille. » Ces résultats encourageants ne pouvaient être obtenus sans une action volontaire et soutenue de tous les acteurs. Il convient de la poursuivre en portant une attention particulière aux abandons en cours de cycles et sorties sans qualification.

2.2. Le troisième schéma prévisionnel national des formations s'était fixé cinq grandes séries d'orientations

pour la période 1998-2002 qui visaient les thèmes suivants : la citoyenneté, l'ambition de former des professionnels mobiles et cultivés, l'adaptation constante des formations, l'adaptation des métiers d'enseignants et enfin l'établissement, lieu d'exercice des missions.

· La citoyenneté

Depuis de longues années, les référentiels de formation élaborés par le ministère de l'agriculture comprennent des contenus relatifs à l'éducation du futur citoyen, s'appuyant sur des pratiques pédagogiques faisant appel à la pédagogie de projet à l'initiative conjuguée des enseignants et des élèves. Depuis 1999, un enseignement spécifique d'éducation à la citoyenneté est proposé dans les programmes de baccalauréat scientifique. Il concerne aussi le programme rénové du baccalauréat technologique dont la mise en place est réalisée à la rentrée 2002.

Au travers des responsabilités exercées aux niveaux local, régional, national dans les différents conseils, les délégués des élèves deviennent des acteurs à part entière qui sont écoutés et peuvent être force de proposition pour le dispositif de l'enseignement agricole public.

Un décret en préparation devrait permettre aux délégués des élèves élus au niveau national de prendre part aux votes du Conseil national de l'enseignement agricole. Des représentants des délégués des élèves, élus au niveau national, participent au Conseil national de la vie lycéenne de l'éducation nationale, au Conseil national de la jeunesse mis en place au ministère de la jeunesse et des sports ainsi qu'à des projets européens.

Les délégués des élèves des DOM peuvent désormais participer aux deux Conseils annuels nationaux des délégués des élèves de l'enseignement agricole.

L'éducation à la citoyenneté se traduit aussi au niveau des programmes régionaux d'actions incitatives dont une des thématiques prioritaires est constituée par les projets citoyens, coopératifs et mutualistes pour les élèves, les étudiants, les apprentis et les stagiaires (enseignement public). L'objectif de cette thématique est d'encourager les initiatives, les projets centrés sur les apprenants.

Ces projets doivent permettre d'aider les publics en formation dans leur démarche d'accès à la citoyenneté, notamment dans l'exercice de leurs responsabilités de représentants des élèves, apprentis et stagiaires, de répondre aux sujets qui les préoccupent, en particulier ceux liés à l'éducation à la santé et à la sexualité, incluant la prévention des conduites à risque, des consommations de substances psychoactives et des dépendances, de les inviter à aborder des grandes questions d'actualité. Ces projets sont citoyens car dans leur démarche ils doivent s'appuyer sur l'initiative des apprenants, leur capacité à proposer, à innover.

· Former des professionnels mobiles et cultivés

Former des professionnels mobiles et cultivés, seconde orientation du 3^{ème} schéma. national, s'intègre dans la perspective engagée de mutation profonde du travail avec une professionnalité de plus en plus complexe et la nécessité d'apprendre tout au long de la vie.

Cette exigence nécessite, certes, une adaptation progressive des référentiels pour articuler formation initiale et formation continue. Il s'agit là d'une action à conduire sur le moyen et le long terme.

La formation de professionnels mobiles et cultivés, aptes à comprendre les grands enjeux nationaux et internationaux, est grandement favorisée par la place des stages, stages réalisés en France ou encore à l'étranger, qui permettent la découverte de réalités différentes et l'enrichissement de la formation.

Afin de faciliter la mobilité internationale des apprenants, la DGER finance différents types de bourses (échanges linguistiques, autour de 1200 bourses BTSA, bourses enseignement supérieur long). Les aides des collectivités territoriales et des programmes Socrates II et Leonardo Da Vinci II, au niveau européen, permettent de financer de nouvelles bourses ou d'en abonder d'autres. L'extension, dès 2003, des bourses pour stages à l'étranger aux élèves de baccalauréat professionnel constitue une avancée importante.

La DGER a précisé, par circulaire du 26 juin 2001, ses objectifs et attentes pour la mission de coopération internationale des établissements d'enseignement agricole

· L'adaptation constante des formations

Cette évolution, qu'il faut sans cesse remettre en chantier pour assimiler les avancées des sciences et techniques, pour favoriser l'émergence des nouvelles activités, pour accompagner les mutations des secteurs agricoles et alimentaires, voit sa légitimité renforcée avec la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999. Cette dernière redéfinit en effet le contrat passé en 1960 entre la nation et l'agriculture française dont les «fonctions économiques, environnementales et sociales doivent participer à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable.»

Les nouveaux rapports entre agriculture et société, entre agriculture et alimentation, entre agriculture et environnement, entre agriculture et territoire sont des atouts pour un renouvellement de l'enseignement agricole.

Le 3^{ème} schéma national avançait plusieurs objectifs-actions concernant l'adaptation des formations.

Le BTSA services en espace rural a vu le jour à la rentrée 1998. La DGER a souhaité maintenir le dispositif sous statut expérimental. Il est en effet indispensable de poursuivre le bilan des 16 filières ouvertes, avec un examen précis de l'insertion des diplômés, avant toute nouvelle extension du dispositif.

L'achèvement de la transformation des BTA en baccalauréats professionnels et baccalauréats technologiques n'a pas été complètement conduit à son terme.

Quelques baccalauréats professionnels nouveaux, spécifiques à l'enseignement agricole, ont remplacé les BTA correspondants ces dernières années : baccalauréat professionnel technicien conseil vente d'animaux de compagnie en 1999, baccalauréat professionnel productions aquacoles en 2000, baccalauréat professionnel élevage canin et félin en 2001, baccalauréat professionnel technicien conseil vente de produits horticoles et de jardinerie et baccalauréat professionnel travaux forestiers en 2002, baccalauréat professionnel "technicien-conseil vente de produits frais et qualité" et baccalauréat professionnel "technicien-conseil vente de vins spiritueux" en 2003

Mais l'évolution du secteur des services (plus de 250 filières) a pris du retard, la création des baccalauréats étant reportée à la rentrée 2005.

Le BTA laboratoire d'analyse dont la suppression était annoncée pour 2002 est maintenu. Les enjeux de la sécurité alimentaire ont profondément modifié le contexte ; ces enjeux seront à la source de la réflexion qui devra s'engager sur les nouveaux métiers et les formations liés à la qualité et à la sécurité alimentaire.

La rénovation des CAPA avec leur transformation en filières en 2 ans est en voie d'être achevée, seuls deux secteurs y ont échappé à ce jour : les lads et jockeys et l'agriculture des régions chaudes.

Les premières *licences professionnelles* habilitées en 2000, 2001, 2002 et 2003 complètent le dispositif actuel permettant aux titulaires du BTSA qui le souhaitent d'accéder à un diplôme de niveau supérieur. Ces licences professionnelles, mises en place par les universités, prévoient certaines cohabilitations avec des établissements d'enseignement supérieur et un partenariat avec des établissements d'enseignement technique. Onze licences professionnelles, habilitées en 2000, comportent un partenariat avec l'enseignement agricole. Elles sont trente et une en 2001 et près de soixante en 2002.

Un important travail de rénovation des *certificats de spécialisation* a été conduit ces dernières années. Sur les 57 certificats créés suite à l'arrêté de 1983, 37 ont été supprimés et 47 nouvellement créés dont 17 au cours de l'année 2001.

Pour les *brevets professionnels agricoles* (BPA), des études d'ingénierie ont débuté concernant les domaines de la forêt, de l'agroéquipement, des industries agroalimentaires, des travaux paysagers, de la vigne et du vin et de l'horticulture. Ces travaux se sont poursuivis en 2002 en prenant en compte le développement de modalités d'évaluation certificatives favorisant la reconnaissance et la validation d'acquis et l'évolution du dispositif de certification en UC.

· Adapter les métiers de formateurs

La formation des maîtres de l'enseignement agricole constitue un enjeu d'importance dans un contexte où s'amorce un renouvellement des générations et se confirme une volonté forte de déprécarisation.

Le dispositif en place n'a pas subi de réforme majeure mais plutôt des adaptations. Ainsi, l'ensemble des sections des concours d'enseignants a été redéfini pour les adapter aux besoins actuels. La création, en CAPESA et PLPA, de sections «technologies informatiques et multimédia» permet de faire face aux besoins liés à l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication.. La création, par

les concours réservés, d'une section PLPA « ingénierie de formation professionnelle » répond aux spécificités du système éducatif agricole et notamment au rôle joué par les CFPPA.

Un dispositif national d'appui à la prise de fonction des nouveaux enseignants et formateurs contractuels s'est mis en place depuis la rentrée 2000 (dispositif TUTAC). Sa mise en ligne le rend accessible à tous les enseignants.

Les agents lauréats à un concours bénéficient d'une généralisation des parcours individualisés de formation.

La participation aux actions de formation continue proposées par le ministère de l'éducation nationale est facilitée pour les enseignants du ministère de l'agriculture et de la pêche.

La formation des chefs d'établissement est renforcée.

· L'établissement, lieu d'exercice des missions

La mise en œuvre des missions confiées à l'enseignement agricole se fait au niveau des établissements dans le cadre de leurs projets.

Le projet d'établissement institué par la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 adapte à la réalité locale les orientations nationales afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques du bassin de formation dans lequel s'insère l'établissement.

A partir des dispositions législatives connues, le 3^{ème} schéma national a rappelé l'obligation et la nécessité pour chaque établissement de se doter d'un projet d'établissement élaboré en large concertation et mettant en œuvre, avec toute la synergie nécessaire, les missions.

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a expressément confirmé cette obligation dans l'article L.811-8 du code rural en disposant que : « chaque établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles établit un projet d'établissement. Celui-ci définit les modalités particulières de mise en œuvre des programmes et référentiels nationaux mentionnés à l'article L.811-2 du code rural ainsi que les actions relevant de l'autonomie pédagogique de l'établissement. Il comporte une partie relative à l'évolution des structures pédagogiques. Le projet d'établissement est élaboré et adopté dans les conditions prévues par l'article 18 de la loi d'orientation sur l'éducation pour une durée de trois à cinq ans. La mise en œuvre du projet d'établissement fait l'objet d'une évaluation dans les conditions fixées par le ministre de l'agriculture. »

Cette dernière disposition n'a pas été mise en place à ce jour : l'évaluation de l'état exhaustif des projets d'établissement reste à conduire en prenant en compte l'expérience acquise dans ce domaine par l'inspection de l'enseignement agricole.

La généralisation des projets régionaux de l'enseignement agricole (voir § 3) doit faciliter l'élaboration des projets d'établissement, leur donner une cohérence d'ensemble pour ainsi favoriser les coopérations entre établissements et éviter les concurrences et engager des partenariats avec l'enseignement supérieur et la recherche.

La loi du 9 juillet 1999 a par ailleurs donné une consécration législative à l'EPLFPA. Elle affirme que c'est le regroupement composite des centres qui constitue un EPLFPA. Les exploitations et ateliers technologiques sont élevés au rang de centres composant l'EPLFPA, à parité avec les centres d'enseignement et de formation. La mise en application de cette mesure est effective en janvier 2002, l'ensemble des arrêtés préfectoraux ayant pris en compte cette évolution sur proposition des DRAF/SRFD après concertation avec les services de la DGER.

La mesure relative à la transformation des LEGTA et LPA en LEGTPA dans un délai de cinq ans après la promulgation de la loi n'a pas été encore suivie d'effet à ce jour. Elle nécessite au préalable une réflexion sur la qualification des EPLFPA et la carte des EPLFPA.

La loi d'orientation agricole et le 3^{ème} schéma national affirment cette ambition de l'enjeu des projets pour l'exercice des missions de l'enseignement agricole sans lesquels l'établissement risque de perdre son enracinement dans son territoire.

3. Outils et procédures

Dans un souci de clarté et d'efficacité, le troisième schéma prévisionnel national des formations a souhaité faciliter la mise en œuvre de ses orientations par une série d'outils et de procédures regroupés en trois thèmes : la concertation, le pilotage et l'évaluation.

3.1. La concertation

La concertation à multiples facettes, parfois délicate, reste une constante de l'enseignement agricole. Les nombreuses séances du Conseil national de l'enseignement agricole, de la commission professionnelle consultative et de ses sous-commissions ainsi que le dialogue social contribuent, au niveau national, à la recherche des évolutions les plus adaptées sans lesquelles l'enseignement agricole risquerait d'être paralysé.

C'est sans doute au niveau régional que la concertation, si complexe et riche, doit progresser et évoluer vers une amélioration constante de ses conditions de fonctionnement avec un pas vers une homogénéité des pratiques et procédures. La charte de fonctionnement des CREA reste un objectif qui doit être conduit à son terme et mis en œuvre dans le respect de l'identité régionale.

3.2. Le pilotage de l'enseignement agricole

La taille de l'enseignement agricole, sa position spécifique dans le système éducatif national, sa dispersion géographique et son champ propre d'intervention exigent un pilotage national du dispositif confirmé par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Cela ne signifie aucunement que chaque décision est prise à l'échelon national. Ce pilotage exprime la stratégie de mise en œuvre du développement de l'enseignement agricole : les orientations et la programmation sont décidées nationalement, dans le respect du régime des compétences partagées entre l'Etat et les régions. Ce système apparemment complexe fonctionne dans la transparence et à la satisfaction du plus grand nombre des partenaires.

Le schéma prévisionnel national des formations en est l'outil stratégique essentiel comme le précise la loi : « la conduite du dispositif national de l'enseignement général, technologique et professionnel et de la formation professionnelle agricole est assurée par l'Etat sur le fondement de ce schéma. »

La généralisation des projets régionaux de l'enseignement agricole, appuyée sur le schéma national, constitue le socle de ce pilotage. La politique de projets y trouve une forte cohérence du niveau national au niveau de l'établissement en y intégrant au niveau régional le maillon manquant.

A l'image du projet académique du recteur, le projet régional de l'enseignement agricole (PREA), élaboré sous la responsabilité du DRAF/SRFD, définit la stratégie de l'Etat en région en tenant compte des spécificités régionales et en respectant les politiques publiques et particulièrement les orientations nationales en matière d'éducation et de formation. Il facilite l'élaboration des projets d'établissements et leur donne une cohérence d'ensemble. Il facilite l'action de l'autorité académique dans l'exercice de ses différentes missions notamment :

- au niveau de l'évolution des structures pédagogiques en explicitant les priorités régionales ;
- dans ses rapports avec les Conseils régionaux pour la mise en œuvre des compétences partagées entre l'Etat et les régions. Le projet régional se présente comme une contribution essentielle à l'élaboration par le Conseil régional du schéma prévisionnel régional et du PRDFPJ ;
- dans ses rapports avec le recteur d'académie ;
- dans ses rapports avec les professions concernées par l'enseignement agricole ;
- dans les liens à tisser avec l'enseignement supérieur et la recherche...

A la rentrée 2002, une quinzaine de régions étaient dotées d'un PREA soumis aux instances consultatives régionales et arrêté par la DRAF. Nés cependant dans des contextes différents, les PREA ont pris des formes diverses. Aussi, par circulaire du 26 novembre, la DGER a souhaité s'engager vers une généralisation de la mise en place des projets régionaux en harmonisant autant que possible les démarches tout en prenant en compte le contexte régional.

La publication du 4^{ème} schéma prévisionnel national des formations sera l'occasion pour les DRAF/SRFD d'actualiser les projets en place ou de finaliser les projets aujourd'hui engagés.

Les projets d'établissement évoqués page 18 évoluent progressivement, comme le demande la loi d'orientation agricole, vers de véritables projets d'EPLEFPA, intégrant en cela l'ensemble des missions avec toute la synergie nécessaire.

De nombreux établissements ont intégré l'exercice de la citoyenneté dans leur projet et se sont donné les moyens de la mise en place de la mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Un inventaire précis de la situation reste à faire.

Désormais, le niveau local, le niveau régional et le niveau national sont dotés d'outils pour structurer leur action dans le cadre de la politique de projets tracée par la loi d'orientation agricole. Cette avancée devrait conduire à définir des perspectives de contractualisation pluriannuelle entre l'Etat, le niveau régional et les établissements conformément à la circulaire du Premier Ministre du 8 janvier 2001 relative aux directives nationales d'orientation.

3.3. L'évaluation des résultats de la politique publique

Tout en se voulant être un instrument de pilotage de l'enseignement agricole, le 3^{ème} schéma national se présente comme un outil d'évaluation des résultats de la politique publique conduite pour l'enseignement agricole.

Diverses instances internes et externes contribuent à cette évaluation :

- la DGER réalise annuellement le bilan des rentrées (enseignement technique, enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, apprentissage, actions de formation professionnelle continue) complété par des annuaires détaillés.

- les enquêtes de cheminement et d'insertion professionnelle sont réalisées sans interruption depuis 1993, non sur échantillon mais sur la totalité des inscrits en classes terminales quatre années avant l'année de l'enquête. Elles permettent de suivre à la fois le cheminement scolaire et l'insertion professionnelle à l'issue d'un CAPA, BEPA, BTA et baccalauréat professionnel, BTSA et à présent à l'issue de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire ;

- le bilan du fonctionnement de la commission nationale de recrutement en classes BTSA de l'enseignement public est réalisé annuellement et mis à la disposition des établissements et futurs étudiants pour les aider à réaliser leurs dossiers d'inscription en toute connaissance de cause ;

- les travaux de l'inspection de l'enseignement agricole contribuent à l'évaluation du système éducatif. Ils donnent lieu à présent à la publication d'un rapport annuel ;

- l'Observatoire national de l'enseignement agricole, instance indépendante installée par le ministre le 4 décembre 1996 et partiellement renouvelée en septembre 2000, poursuit son travail de réflexion, d'évaluation et de prospective et formule des avis et recommandations sur l'enseignement agricole. Il produit chaque année un rapport détaillé comportant des thèmes spécifiques et le panorama de l'enseignement agricole. Plusieurs thèmes spécifiques ont été abordés ces dernières années, notamment les flux d'entrée dans les formations initiales scolaires, l'emploi et l'insertion des diplômés de l'enseignement technique agricole, le devenir des diplômés des écoles supérieures agronomiques et vétérinaires, les classes post BTSA – BTS – DUT et, plus récemment, les actions de coopération internationale dans l'enseignement technique agricole et la vie sociale et culturelle des élèves dans les établissements ; l'établissement acteur du développement ;

- des études diverses réalisées le plus souvent par des instances extérieures contribuent également à l'évaluation du dispositif. Les exemples suivants non exhaustifs peuvent être cités : le devenir des étudiants des classes préparatoires post BTSA, BTS, DUT (Université de Grenoble), la coopération éducative « établissements et vie scolaire de l'enseignement agricole et de l'éducation nationale » (G. FOTINOS), la vie des élèves dans les établissements de l'enseignement agricole (Université de Toulouse – sciences sociales).

Au total, les diverses évaluations, tant internes qu'externes, réalisées tout au long de la période de validité du 3^{ème} schéma national montrent que les objectifs quantitatifs assignés n'ont pas tous été tenus, plus pour des raisons liées à la démographie scolaire qu'à une frilosité des pouvoirs publics en matière d'ouverture d'établissements, de classes ou de filières. Le retard pris dans la transformation des BTA, est à déplorer. L'amélioration sensible des résultats de l'insertion, de la lutte contre les redoublements est significative. Enrayer les sorties prématurées ou sans qualification du système d'enseignement agricole constitue un défi permanent : la fabrication d'outils de recueil des données adaptés au suivi de cohortes permettra de mieux

appréhender la réalité de certains flux (passage de la voie scolaire à l'apprentissage par exemple) et de réduire encore l'opacité qui demeure dans la connaissance des parcours individuels de formation.

Les objectifs qualitatifs sont plus difficiles à apprécier, dans la mesure où, cherchant à développer des formes d'éducation à la vie civique et à la vie sociale, ils ne peuvent être appréciés que dans leurs résultats observés sur la longue durée. De ce point de vue, des enquêtes longitudinales seraient susceptibles d'apporter des éclairages utiles sur certains aspects de la réussite de l'enseignement agricole.

La mise en place, l'analyse et l'évaluation des projets des EPL et des projets régionaux devraient figurer au premier rang des priorités du 4^{ème} schéma.